



CHARTRE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU RÉSEAU DIVERSITÉ DE L'AFTE

Cette chartre s'adresse à l'ensemble des membres
du réseau de l'AFTE



MISSIONS DU RÉSEAU

A l'initiative de la commission ETI, un réseau (baptisé "Mix.In.T") a été mis en place au sein de l'AFTE, afin de **promouvoir la diversité et l'inclusion au sein des métiers de la trésorerie et de la finance.**

Les objectifs du réseau sont :

- Créer un forum ouvert et inclusif rassemblant les adhérents et membres correspondants de l'AFTE (hommes et femmes) pour discuter des questions ayant un impact sur la mixité en entreprise, l'équilibre des temps de vie, le développement professionnel et pour apporter des réponses collectives appropriées à ces sujets.
- Développer la visibilité des trésorier(e)s d'entreprises et partager les expériences et les bonnes pratiques au sein des métiers de la trésorerie et de la finance.
- Organiser / relayer des événements en coordination avec d'autres réseaux externes dans un souci de partage et d'ouverture.
- Proposer différentes activités au service de la promotion de la diversité : conférences, ateliers, rencontres informelles, sorties thématiques,
- Lutter contre les biais inconscients et les stéréotypes.



VALEURS DE MIX.IN.T



CONFIDENTIALITÉ



BIENVEILLANCE



RESPECT DES
VALEURS DE
L'AFTE



OUVERTURE
D'ESPRIT ET
ECOUTE



ETHIQUE ET
RESPONSABLE
(notamment lors
de l'allocation du
budget)



GOVERNANCE

Le Comité de Pilotage (ci-après CoPil) est constitué de **8 à 15 membres permanents, adhérents ou membres correspondants** au sein de l'AFTE. Il est présidé par un(e) membre permanent(e).

Le CoPil se réunit au moins trimestriellement. Un ordre du jour est communiqué préalablement au CoPil et un compte-rendu est diffusé aux membres du CoPil. Les sujets à l'ordre du jour peuvent être proposés par les membres du CoPil.

Les membres du CoPil s'engagent à une participation régulière aux réunions du CoPil, aux actions du réseau et à organiser au moins un évènement par an.

Le CoPil s'engage à produire une restitution annuelle des actions et de l'allocation du Budget au Conseil de l'AFTE.



COMMUNICATION

D'une manière générale, les informations seront partagées et relayées aux membres du CoPil via les adresses mails professionnelles des participants communiquées à l'AFTE.

Aucun participant du réseau de l'AFTE n'est habilité à s'exprimer vers l'externe au nom du réseau de l'AFTE ou au nom de l'AFTE sans un accord préalable de l'AFTE et des membres du CoPil.

De manière générale, les communications vers l'externe sont organisées avec les équipes de communication de l'AFTE.

Les communications interne aux adhérents de l'AFTE et membres correspondants propre au réseau de l'AFTE peuvent être organisées ou non avec les équipes de communication de l'AFTE.



PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le réseau est animé de manière bénévole par le CoPil. Tout adhérent et membre correspondant de l'AFTE (homme ou femme) peut devenir gratuitement membre du réseau Mix.In.T de l'AFTE.

Les personnes souhaitant être membres du réseau s'engagent à respecter la Charte et les valeurs du réseau. Toute initiative proposée par les membres du réseau est la bienvenue et pourra être discutée en CoPil.

Le CoPil a notamment la charge de :

- L'animation du réseau de membres,
- Le recensement des expertises à ajouter à l'annuaire,
- L'organisation d'événements tels que :

des rencontres sur des thèmes définis, des conférences, des témoignages de rôles modèles et de personnalités inspirantes, des ateliers autour de thématiques dédiées, des ateliers animés par des intervenants extérieurs (développement personnel, co-développement...), des rencontres avec des jeunes et/ou des étudiant(e)s, des rencontres informelles, des sorties thématiques, des actions ouvertes vers l'extérieur (associations, réseau externes ...), des actions en partenariat avec le réseau Mentorat de l'AFTE, ...

- La communication des événements à venir ou ayant eu lieu.
- Les relations avec les différentes structures de l'AFTE (conseil d'administration, comités, commissions, délégations régionales, centre de formation).
- Les relations avec des réseaux externes de promotion de la diversité.
- La négociation, le suivi et le respect d'un budget.

Des groupes de travail rassemblant certains membres du CoPil peuvent être organisés pour prendre en charge les actions décidées par le CoPil.

Les membres du CoPil, décident de leur participation, de leur contribution et de leur niveau d'implication dans les actions du CoPil en fonction de leur disponibilité.

Les actions décidées par le CoPil peuvent se faire en coopération avec des réseaux externes, ainsi qu'en collaboration avec des entreprises de membres actifs ou correspondants.